

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3351 - LUNDI 22 OCTOBRE 2018

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La gestion de la redevance logistique terrestre suscite des interrogations

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), à travers un communiqué rendu public le 17 octobre, s'est dit préoccupée par la « généralisation de la redevance logistique terrestre à tous les types de camions et wagons chargés à l'import comme à l'export par la voie terrestre au profit de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP SA) et la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC SA) ».

L'ONG attend que l'argent collecté soit effectivement mis au profit des aéroports, ports et chemins de fer ainsi que des sociétés d'État pour lesquels cette taxe a été instaurée. Elle se demande, d'ailleurs, à quoi va servir l'argent de cette redevance dès lors que l'état de la SCTP ne s'est guère amélioré depuis son instauration en 2015.

Page 2



Un train voyageur de la SCTP assurant l'axe Kinshasa-Matadi

MACHINE À VOTER

L'UDPS affiche de plus en plus une posture ambiguë

Il y a quelques mois, le parti de Félix Tshisekedi redoutait le recours à la machine à voter qui n'offrait pas suffisamment, selon lui, les gages de crédibilité. Il vient de se rétracter en assouplissant sa position, au grand désenchantement de l'opposition demeurée plutôt

contestataire à ce sujet. Lors de sa dernière sortie médiatique, le directeur de cabinet adjoint de Félix Tshisekedi, Me Peter Kazadi, a expliqué que l'UDPS était prête à aller aux élections avec ou sans la machine à voter. Or, ce parti politique redoutait le recours à la ma-

chine à voter en menaçant même de ne pas aller aux élections si elle était maintenue. Les instances dirigeantes du parti avaient plaidé pour sa mise à l'écart et réclamé le nettoyage du fichier électoral de 16,6% électeurs sans empreintes digitales.

Page 3

ÉLECTIONS DU 23 DÉCEMBRE

La PCB sensibilise ses délégués et mobilise à la base



Les membres de la PCB au cours d'une manifestation

Au cours d'un séminaire de formation organisé le 18 octobre, à l'intention de ses délégués, la structure sociale a exhorté les participants à promouvoir les valeurs qui contribuent à la refondation d'une nation et

acquis de Joseph Kabila et de dupliquer les structures de la PCB qui est une structure de masse et apolitique à travers le pays.

Page 3

à répondre au besoin de consolidation des liens entre les différentes communautés en vue de la prise en charge de leurs desiderata.

Le rôle de la Plate-forme des communautés de base (PCB), a indiqué le Pr Adolphe Lumanu dans son intervention, « est de trouver des solutions à tout ce qui détruit notre nation et de s'approprier des solutions pour prévenir et détecter les tensions sociales ». Les délégués ont été instruits d'aller partout parler des

CULTURE

Inventaire des sites, monuments et lieux de mémoire congolais



Samuel Kidiba en pleine séance de formation

L'opération menée du 24 au 28 septembre dernier, avec le concours de l'École du patrimoine africain basée à Porto-Novo, au Bénin, a fait l'objet d'un atelier sur « La préservation/valorisation du patrimoine culturel de la RDC et maîtrise des outils de la recherche documentaire », organisé conjointement avec l'Agence universitaire de la francophonie.

Le directeur de l'École du patrimoine africain, Samuel Kidiba, s'est attelé durant cinq jours à former une équipe composée en majorité de jeunes de « formations multiformes et multiprofessionnelles » aux rudiments de la documentation et la numérisation du patrimoine culturel immobilier.

Page 5

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'Asadho exige la transparence dans la gestion de la redevance logistique terrestre

L'ONG attend que l'argent collecté soit effectivement mis au profit des aéroports, ports et chemins de fer ainsi que des sociétés d'Etat pour lesquels cette taxe a été instaurée.

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), à travers un communiqué rendu public le 17 octobre, s'est dit préoccupée face à la « généralisation de la redevance logistique terrestre à tous les types de camions et wagons chargés à l'import comme à l'export par la voie terrestre au profit de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP SA) et la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC SA) ». En effet, l'ONG se demande à quoi a servi l'argent de cette redevance logistique terrestre qui avait déjà été instituée au profit de la SCTP depuis 2015, au vu de l'état lamentable dans laquelle se trouve cette société.

Citant les informations en sa possession, l'Asadho, membre du processus ITIE-RDC, a fait savoir qu'à Kasumbalesa, les véhicules de la catégorie 3 payent, à titre de redevance logistique terrestre, entre deux cent trente-cinq et trois cents dollars américains par entrée ou sortie. Ce qui rapporterait à l'Etat congolais en moyenne six cent mille dollars américains par jour, selon elle, pour un total de quinze millions six cent mille dollars en vingt-six jours.

Une gestion opaque des recettes
L'association de défense des droits de l'homme regrette, par contre, que cette somme, comme celle issue des taxes aéroportuaires (Go-Pass), soit gérée dans une opacité totale. « Les aéroports de Lubumbashi, Mbuji-Mayi et Goma sont dépourvus de



Un train voyageur de la SCTP assurant l'axe Kinshasa-Matadi

tapis roulants ou pourvus des tapis roulants vieux de plusieurs dizaines d'années, alors que l'argent issu de Go-Pass pouvait servir, entre autres, à moderniser ces tapis roulants », a-t-elle constaté. L'ONG a révélé que les sociétés d'Etat au profit desquelles la redevance logistique terrestre a été instaurée ne montrent aucune amélioration de leurs outils de travail ni des services, moins encore des conditions socio-professionnelles des travailleurs.

Selon elle, faute de preuves d'affectation des fonds collectés au financement des objectifs pour lesquels ces redevances ont été instaurées, ceux-ci auraient été détournés par les autorités publiques du pays chargées de leur perception et gestion aux fins d'en-

richissements illicites sans qu'elles rendent compte. Aussi l'Asadho a-t-elle recommandé au Premier ministre de dire au peuple congolais ce qui est fait de cet argent. Elle attend également que le chef du gouvernement rende transparente la gestion des Go-Pass et de la redevance logistique terrestre ainsi que la mise en place une commission tripartite d'enquête (gouvernement, société civile et la Fédération des entreprises du Congo) pour retracer la direction donnée à ces fonds et établir les responsabilités.

L'Asadho a exhorté, par ailleurs, le procureur général de la République à ouvrir une enquête sur la gestion et l'affectation de ces fonds par les autorités gouvernementales visées. Elle a demandé, en

outre, aux députés nationaux d'interpeller les ministres des Transports et communication ainsi que des Finances et de l'économie sur la gestion de l'argent généré par le Go-Pass et la redevance logistique terrestre, les invitant à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que l'argent soit affecté effectivement au profit des aéroports, ports et chemins de fer.

Le conseiller spéciale du président de la République en charge de la lutte contre la corruption est, quant à lui, appelé à ouvrir une enquête sur la gestion de ces fonds et à établir les responsabilités. Les partenaires et institutions financières régionales et internationales sont, à leur tour, priés d'exiger du gouvernement de la République

démocratique du Congo la transparence dans la gestion de l'argent généré par le Go-Pass et la redevance logistique terrestre, avant d'accéder à ses demandes de prêt pour la construction des aéroports, ports et chemins de fer.

Il est noté que par leur arrêté interministériel N°010/CAB/MIN/TC/2018, N°016/MIN/ECONAT/2018, n°010/CAB/MIN/MIN/Finances/2018 du 12 mars 2018, les ministres des Transports et communications, de l'Economie et des Finances ont généralisé à l'ensemble du pays la redevance logistique terrestre au profit de la relance des activités ferroviaires et portuaires pour une période de quatre ans.

Lucien Dianzenza

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypse Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bobe
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoulou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service presse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS DU 23 DÉCEMBRE

La PCB mobilise à la base

Au cours d'un séminaire de formation organisé le 18 octobre à Kinshasa, à l'intention de ses délégués, la structure sociale a exhorté les participants à promouvoir les valeurs qui contribuent à la refondation d'une nation et à répondre au besoin de consolidation des liens entre les différentes communautés en vue de la prise en charge de leurs desiderata.

Après sa sortie officielle et la rédaction de son acte constitutif, la Plate-forme des communautés de base (PCB) se prépare à déployer sur le terrain ses membres afin de dupliquer les mêmes structures dans les provinces, les territoires, les secteurs, les localités, les chefferies, les groupements, les quartiers ainsi que dans les rues. L'objectif de ce travail est de mobiliser davantage la population à aller massivement aux élections le 23 décembre.

Pour être suffisamment outillé et en mesure d'accomplir sans heurts cette mission difficile mais noble, un séminaire de formation a été organisé, le 18 octobre, à l'intention des délégués de la PCB. Dans son mot d'ouverture, le président national de cette structure, Célestin Mbuyu, a invité les participants à être assidus, les exhortant à dupliquer les mêmes structures de cette organisation à travers le pays, tout en précisant qu'elle est apolitique. « Elle est différente du FCC. Car, en tant qu'une structure de masse, elle a une mission de refonder la nation et d'expliquer à la masse qu'est-ce qu'une nation », a-t-il déclaré.

Venus des différentes entités, les participants à ce séminaire



Les membres de la PCB au cours d'une manifestation OKOK

ont suivi certains modules animés par d'éminents orateurs parmi lesquels les Prs Adolphe Lumanu, Evariste Boshab, Tshisungu, Emile Bongeli, le Dr Félix Kabange Numbi et les représentants de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Les participants se sont entretenus avec ces délégués sur les thématiques suivantes: «La cohabitation pacifique et la concorde entre les communautés de base en vue de la refondation de la nation», «Les acquis de Joseph Kabila : justification du choix du candidat du chef de l'Etat et opportunité de poursuite de sa vision», «Stratégie et technique de sensibilisation des communautés. Objectifs de la descente sur le terrain» et, enfin, «Enjeux, questions et sensibilisation électoraux».

Planchant sur le premier thème, le Prof Lumanu a exhorté les

participants à promouvoir les valeurs qui contribuent à la refondation d'une nation. Il s'agit, entre autres, de la fraternité, de la solidarité et de la cohésion, opposées à l'antagonisme, l'égoïsme et l'inimitié. Ces antivaleurs conjuguées, a-t-il fait savoir, allument le feu des conflits communautaires et sociaux. Le rôle de la PCB, a-t-il indiqué, « est de trouver des solutions à tout ce qui détruit notre nation et de s'approprier des solutions pour prévenir et détecter les tensions sociales ». Il a invité les participants au séminaire à répondre sans cesse à un besoin de consolidation des liens entre les différentes communautés en vue de la prise en charge de leurs desiderata. Au regard des enjeux électoraux, la PCB, a-t-il souligné, a la mission de mener une grande campagne de mobilisation des électeurs, toutes

tendances confondues.

Bilan positif de Joseph Kabila

De son côté, le Pr Evariste Boshab s'est appesanti sur les acquis du mandat du chef de l'Etat, Joseph Kabila, qu'il a jugé largement positif. En termes d'acquis, il a énuméré trois axes qui en constituent les piliers. Sur le plan politique, a-t-il dit, le président de la République s'est battu pour l'unité, la paix, la sécurité et pour la dignité de la femme. Sur le plan économique, l'orateur a évoqué quelques réalisations au nombre desquelles la libéralisation du secteur économique, de l'assurance et de l'énergie dans l'intérêt bien compris de la population. Il a également mis à son actif la réforme des secteurs minier et agricole. Bien plus, a-t-il ajouté, il a favorisé la création de la classe moyenne. Sous l'axe social, Joseph Kabila s'est engagé dans la lutte contre le

VIH/sida, dans la protection des personnes vulnérables ainsi que dans la promotion du nouveau code de la famille. Ces axes, a-t-il conclu, s'enracinent autour de la pensée majeure conforme à la déclaration faite par Patrice Emery Lumumba.

Abordant, pour sa part, les stratégies et techniques de sensibilisation des communautés de base, le Dr Félix Kabange Numbi a rappelé aux participants quelques notions fondamentales de la communication tout en insistant sur certaines stratégies pour parvenir à persuader les potentiels électeurs. A ce sujet, il a mis une emphase soutenue sur la stratégie du porte-à-porte en apprenant aux participants la méthodologie requise qu'ils sont censés compléter sur le terrain, en faisant preuve d'ardeur et d'imagination. Les délégués, a-t-il expliqué, « doivent être en mesure de présenter le choix du candidat et expliquer le processus qui a abouti à ce choix et pouvoir mobiliser les communautés de base pour une campagne de proximité et identifier les provinces, les villes, les territoires, les secteurs, les chefferies, les villages, etc ».

Tout en démontrant l'importance de la machine à voter, les représentants de la Céni se sont, quant à eux, appesantis sur les différentes étapes du processus électoral qui vont conduire à l'organisation des élections au 23 décembre de cette année. À l'issue de cette rencontre, les participants ont expérimenté l'usage de la machine à voter et se sont dit satisfaits de cette formation qui leur a permis d'être mieux outillés pour accomplir avec assurance la mission qui leur est assignée.

Blandine Lusimana

MACHINE À VOTER

L'UDPS affiche de plus en plus une posture ambiguë

Alors qu'il y a quelques mois, le parti de Félix Tshisekedi redoutait le recours du vote électronique qui n'offrirait pas suffisamment, selon lui, les gages de crédibilité lors des prochains scrutins, il vient curieusement de faire une volte-face en assouplissant sa position, au grand désenchantement du collectif de l'opposition demeuré contestataire.

L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) est-elle toujours en odeur de sainteté avec les autres partis politiques composant les forces de l'opposition ? Cette question taraude bien des esprits lorsqu'on s'en tient au peu d'empressement qu'affichent ces derniers temps les responsables de ce parti politique vis-à-vis des actions initiées par l'opposition. L'UDPS d'Etienne Tshisekedi, toujours aux premières loges en montrant la voie à suivre, semble aujourd'hui être à la traîne jusqu'à

manquer plus d'une fois à l'appel du collectif. Tout récemment, l'UDPS n'a pas été signataire de la déclaration commune faite par onze candidats à la présidentielle contre la machine à voter, au motif que son président-candidat, Félix Tshisekedi, ne se trouvait pas au pays.

Certaines langues ont fait observer qu'en pareille circonstance, la présence d'un représentant ou d'un délégué pouvait dissiper toute suspicion et écarter toute interprétation malveillante. Malheureusement, ni l'un ni l'autre n'a pris part à cette messe des candidats à la présidentielle qui, visiblement, ne paraissent plus parler un même langage quant à la suite du processus électoral. La même UDPS va récidiver, cette fois-ci, avec le refus de son secrétaire général d'apposer sa signature au bas de la correspondance adressée, le 18 octobre, par les partis politiques de l'opposition au gouverneur de la ville de Kinsha-

sa requérant l'organisation d'une marche pacifique. Cette marche devrait se tenir pour contester la volonté illégale de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) d'utiliser, pour les élections en cours, le vote électronique (machine à voter) en se servant d'un fichier électoral non nettoyé, ont fait savoir les organisateurs. Dans cette correspondance, le nom du secrétaire général de l'UDPS, Jean-Marc Kabund, n'apparaît pas à côté d'autres signataires. Au niveau du collectif des partis de l'opposition regroupant, entre autres, Congo na Biso, l'Union pour la nation congolaise, le Mouvement de libération du Congo, le MCR, l'Ecidé et tant d'autres partis politiques, on ne s'explique pas l'attitude du secrétaire général de l'UDPS qui ne peut agir sans requérir l'avis de son président.

Une déclaration qui fait tache d'huile

L'autre fait qui incite à s'interroger

sur les rapports de l'UDPS avec les autres forces de l'opposition, c'est la dernière sortie médiatique du directeur de cabinet adjoint de Félix Tshisekedi, Me Peter Kazadi, expliquant que son parti était prêt à aller aux élections avec ou sans la machine à voter. Une déclaration qui a fait tâche d'huile jusqu'à ébranler l'opposition dont une grande frange s'oppose justement au recours de la machine à voter lors des scrutins de décembre. Certains opposants n'ont pas digéré cette volte-face de l'UDPS qui, jusqu'il y a peu, affichait le même élan contestataire que l'ensemble de l'opposition concernant la machine à voter. Cadre de la plate-forme Ensemble pour le changement, Francis Kalombo ne cache pas son indignation et voit dans ce revirement un signe de trahison. « Un opposant qui accepte la machine à voter », alors

qu'il s'est engagé contre, signifie qu'il a un arrangement avec le FCC pour crédibiliser la victoire de son candidat », a indiqué ce proche de Moïse Katumbi.

Rappelons qu'il y a quelques mois, le parti de Félix Tshisekedi redoutait le recours à la machine à voter. « Si la machine à voter est maintenue, l'UDPS n'ira pas aux élections », ne cessait de marteler son secrétaire général adjoint en charge des Finances et logistique, Eteni Longondo. Et parmi les exigences du parti de la 10e rue Limete, figuraient, entre autres, la mise à l'écart de la machine à voter, le nettoyage par des experts du fichier électoral (16,6% d'électeurs sans empreintes digitales) ainsi que le remplacement du délégué de l'UDPS à la Céni.

Alain Diasso

TRANSPORT AÉRIEN

Trop de taxes en Afrique

Un voyageur congolais dépense quatre fois plus que son homologue américain pour parcourir la même distance. Si l'Américain lambda ne paie que trois cents dollars pour un vol New York-Minneapolis, celui de la République démocratique du Congo débourse plus de mille dollars américains pour un vol Kinshasa-Lagos (Nigeria).

De nombreux paramètres interviennent pour expliquer l'écart élevé des prix en Afrique afin de parcourir une distance quasi-similaire, estimée à peu près 3 000 km. Pour le cas RDC-Nigeria, il s'agit de deux pays différents et forcément, cela ne peut qu'influer sur le coût final du consommateur. Mais une étude de City Lab reprise par notre consœur «Ecofin» relève que même si l'on prend en compte cet aspect de la question, il est inconcevable que le voyageur kinois fasse plus de douze heures de vol, sans oublier les nombreuses escales, pour se rendre à Lagos, alors que celui des Etats-Unis d'Amérique paie trois cents dollars sans effectuer d'escale.

Le cabinet spécialisé City Lab s'interroge sur les causes du coût exorbitant des billets sur le continent africain. Selon lui, le fait de parcourir des milliers de kilomètres et de passer parfois par d'autres continents pourrait expliquer le phénomène. Il reste



convaincu que ce facteur justifie en tout cas la place peu stratégique de l'Afrique dans le marché mondial du transport aérien, à peine 3 % pour un nombre estimé à cinquante-quatre millions de passagers par an. Le continent africain compte paradoxalement environ 12 % de la population mondiale mais se retrouve au bas de l'échelle pour son trafic.

En ordre d'importance des facteurs déstabilisants, City Lab épingle, en premier lieu, la taxe de l'Etat qui se répercute finalement

sur le prix du billet d'avion de la compagnie aérienne. Il en ressort que la fiscalité et la parafiscalité africaines, dans le secteur aérien, sont constituées d'une moyenne de douze redevances et taxes différentes. D'où le coût élevé du voyage à l'intérieur même des frontières africaines. Et c'est l'Afrique centrale qui vient en tête avec une moyenne de cent dollars sur le billet d'avion, contre des moyennes de quatre-vingt-quatre dollars pour l'Afrique de l'ouest, soixante dollars pour

l'Afrique de l'est, quarante dollars pour l'Afrique australe et trente-cinq dollars pour l'Afrique du nord. L'étude ajoute que le prix du litre de kérosène est vingt et une fois plus élevé que dans le reste du monde.

Bien entendu, devant cette situation difficile du transport aérien sur le continent, une initiative comme celle de la Commission de l'Union africaine visant à constituer un Marché unique africain du transport aérien en Afrique, lancée en janvier dernier, est sa-

luée par de nombreux experts du continent. Un tel projet produira divers effets, notamment la baisse du coût final pour les consommateurs, la création d'emplois, la concurrence pour doubler le trafic africain, etc. Mais le résultat mitigé de la signature d'un accord par quarante pays africains en 1999 pour promouvoir les marchés concurrentiels et éliminer les obstacles réglementaires nous rappelle que rien n'est totalement acquis.

Laurent Essolomwa

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Le WWF sensibilise au changement de l'approche alimentaire

L'ONG internationale, active dans le domaine de la conservation, promet de lancer, au cours des prochains mois, plusieurs programmes mondiaux liés à l'alimentation. Elle a révélé que 91% des personnes ne réalisent pas que le système alimentaire mondial est la plus grande menace pour la nature.

Le Fonds mondial de la nature (WWF) a prévenu, dans un message du 16 octobre relatif à la Journée mondiale de l'alimentation, que le système alimentaire était à la fois le plus gros utilisateur de ressources naturelles et le plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Il utilise, a-t-il fait savoir, 34% des terres et 69% des ressources en eau douce.

Le système alimentaire constitue, selon WWF, la principale cause de déforesta-

tion et de perte d'habitat, alors qu'un tiers de la nourriture produite n'est jamais consommé. « Le système alimentaire est responsable d'environ un quart d'émissions de gaz à effet de serre, dont un tiers provient uniquement du gaspillage alimentaire. Le système alimentaire est la plus grande menace pour la nature mais en cette Journée mondiale de l'alimentation, nous pouvons révéler que 91% des personnes ne le réalisent pas », a indiqué l'ONG qui a souligné que l'humanité a besoin de la nourriture et elle doit changer son approche alimentaire. Dans cet appel, le WWF a signifié que l'humanité dépend de sa planète pour son alimentation mais elle n'est pas consciente du fait qu'elle produit, mange et gaspille de la nourriture, ce qui nuit à la nature et rendra plus difficile

la production de nourriture dans le futur.

Des chiffres déconcertants

Dans ce contexte décrit, le décalage entre les jeunes est particulièrement préoccupant: 11% des 18-24 ans ne considèrent pas le système alimentaire comme une menace pour la nature, tandis que 40% le considèrent comme une menace moins significative. Seules les personnes âgées de plus de 55 ans ont une plus grande connaissance du problème. « Nous espérons voir les jeunes générations prendre davantage conscience du problème, plutôt que moins », se console le WWF.

Citant une enquête réalisée en Australie, au Brésil, en Colombie, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis auprès de onze mille personnes, le WWF a relevé que ces pays ont été identifiés à la fois comme ayant leur sécurité alimentaire menacée par des dommages causés à la nature et comme contribuant de manière significative à ces dommages par le biais de la production, de la consommation ou du gaspillage de produits alimentaires à fort impact.

De l'avis de l'ONG internationale, il reste encore beaucoup à faire directement pour améliorer la durabilité du système alimentaire mais aussi pour sensibiliser davantage le public à la question et à l'urgence d'agir. « La bonne nouvelle est que nous pouvons faire en sorte que le système alimentaire fonctionne pour le bien des hommes et de la nature. Si les aliments sont produits de

manière plus durable, distribués équitablement et consommés de manière plus responsable, nous pouvons nourrir tout le monde sans détruire davantage de forêts, de rivières et d'océans. Nous devons sensibiliser davantage les gens à l'origine des aliments et modifier nos comportements afin d'assurer le bon fonctionnement de notre système alimentaire », a déclaré le responsable des pratiques alimentaires du WWF, João Campari.

L'organisation appelle, dans cette optique, à adopter une approche globale du système, en se concentrant sur trois domaines-clés dont la production alimentaire durable, les régimes alimentaires durables, la perte et le gaspillage alimentaires. « Nous nous appuyons sur notre expérience de la résolution de problèmes mondiaux tout en mettant en œuvre des programmes sur le terrain. En travaillant avec des partenaires, nous pouvons fournir des solutions évolutives et pragmatiques qui font une réelle différence pour les hommes et pour notre planète. Pour aller vers une alimentation 2.0, le WWF compte déjà près de cent programmes liés à l'alimentation dans le monde, en partenariat avec des gouvernements, des producteurs de denrées alimentaires, des entreprises et d'autres organisations non gouvernementales. Il lancera plusieurs programmes mondiaux au cours des prochains mois », a-t-elle annoncé.

Lucien Dianzenza

**Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches**

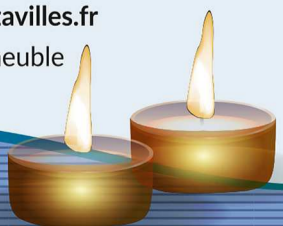


Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109

E-mail: regie@lesdepêchesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble
les Manguiers (Mpila), Brazzaville



CULTURE

Inventaire des sites, monuments et lieux de mémoire congolais

L'opération menée du 24 au 28 septembre dernier, avec le concours de l'École du patrimoine africain basée à Porto-Novo, au Bénin, a fait l'objet d'un atelier sur « La préservation/valorisation du patrimoine culturel de la République démocratique du Congo (RDC) et maîtrise des outils de la recherche documentaire », organisé conjointement avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

La dernière semaine de septembre a été laborieuse et instructive pour la quarantaine d'apprenants issus du Comité consultatif national pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé en RDC (CCN). La formation qui leur a été dispensée pendant cinq jours par le directeur de l'École du patrimoine africain (EPA) Samuel Kidiba, au sein du Campus du nouvel espace universitaire francophone (Cneuf), marquait la première étape d'un processus faisant suite à une convention signée par l'entremise du coordinateur national du CCN, le Pr Joël Ipara. Samuel Kidiba s'est attelé à former une équipe composée en majorité de jeunes de « formations multiformes et multi professionnelles » aux rudiments de la documentation et à la numérisation du patrimoine culturel immobilier. À cet effet, il a affirmé avoir, de prime abord, instruit les participants sur le patrimoine et son importance dans l'environnement socioéconomique d'aujourd'hui et de la RDC. En second lieu, il était question des conditions de protection de ce patrimoine. A propos, il a souligné: « Il



a été fait une revue des textes de la législation nationale et la législation internationale, notamment la convention de 1912 qui protège les biens culturels immobiliers ». Le dernier point abordé par le formateur était la numérisation des biens. « Aujourd'hui, la protection d'un bien se fait mieux par la numérisation qui est la dématérialisation du patrimoine culturel immobilier out tout simplement culturel pour éviter sa spoliation. Car, tout en cherchant à le protéger, il faut penser à le codifier et à sensibiliser le monde à l'importance des textes législatifs qui peuvent permettre de protéger ce patrimoine selon les lois en vigueur », a expliqué l'expert congolais. Cette première partie théorique de la formation a duré trois jours. Dans la foulée, l'expert de l'EPA a renchéri : « par la suite, nous

La photo de famille des apprenants avec Samuel Kidiba, Élodie Bamowongo et le Pr Joël Ipara avons fait une initiation aux inventaires. Il est évident que pour pouvoir protéger et valoriser, il faut d'abord faire un état des lieux qui permet de savoir ce qu'il en est au juste. Il faut connaître ce que l'on veut protéger. L'on ne peut prétendre aimer quelque chose dont l'on aucune connaissance ». Pour ce faire, il a été procédé à un montage de fiche d'inventaire grâce notamment à une descente sur terrain effectuée au Mont-Ngaliema. À la suite de la visite du site dont Samuel Kidiba n'a pu s'empêcher de relever le côté pittoresque, les apprenants ont travaillé en groupe. C'est là qu'en deux jours, ils ont procédé à la pratique, sous l'œil attentif du directeur de l'EPA.

Deux autres sessions en perspective

En clôture de la formation, un brevet a été remis aux quarante

apprenants dont l'enthousiasme a été particulièrement salué par la responsable du Cneuf, Élodie Bamowongo, lors de la cérémonie qui s'est déroulée en présence du coordinateur national du CCN, le Pr Joël Ipara. Les bénéficiaires, de leur côté, n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction au terme de cette formation dont ils ont estimé digne d'un intérêt réel. C'est le cas de Wivine Pulusi, chef de travaux au département d'histoire de l'UPN. Notons que si les participants étaient en grande majorité des agents du CCN, se sont joints à eux des membres du personnel enseignant et de recherche des établissements membres de l'AUF à Kinshasa et des partenaires à l'instar du Cedesurk comme l'a signifié Élodie Bamowongo. Par ailleurs, le Pr Joël Ipara a évoqué la tenue prochaine de deux sessions com-

plémentaires à la suite de cette grande première. Et d'ajouter : « Il est également prévu des séances d'implémentation au sein des différents services du ministère de la Culture et des arts qui n'ont pas pris part à cette formation ». A ce sujet, il a cité l'Institut des musées nationaux du Congo, l'Institut national des archives du Congo et de la Bibliothèque nationale du Congo qui ont manifesté de l'intérêt pour la formation. « Cela est d'autant plus important qu'un logiciel a été élaboré et essayé ici et dont l'usage va faciliter le travail des inventaires. Le processus lancé avec la première formation va continuer de sorte à combler le vide constaté au niveau de la République car très peu de ressources sont formées dans le domaine des inventaires », a fait savoir le Pr Joël Ipara.

La responsable du Cneuf a, quant à elle, relevé que l'atelier s'inscrivait dans la politique stratégique 2017-2021 de l'AUF et illustre combien il « entend contribuer au renforcement de la qualité dans le domaine de la formation et de la recherche, ainsi qu'au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique ». Revenant sur l'intérêt même de l'atelier, elle a conclu : « Le patrimoine culturel, en tant que témoignage vivant d'un peuple, retrace son itinéraire de vie, dès lors qu'il reconforte le sentiment d'identité en une époque d'incertitude. C'est pourquoi, depuis son accession à la souveraineté internationale et nationale, la RDC cherche à revaloriser son patrimoine culturel ». Ce à quoi va servir la formation offerte par l'EPA.

Nioni Masela

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





Accédez à un univers de privilèges

- ☑ Organisation de vos voyages vers toutes les destinations
- ☑ Accès aux lounges VIP des aéroports
- ☑ Livraison de vos achats en ligne à domicile
- ☑ Offre d'une carte Prestige utilisable sur un large réseau de partenaires

everywhere you go

mtncongo.net

***150#**





COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax : (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE DU CONGO

NOM DU PROJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA-DJOU ET DE LA FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR YAOUNDE-BRAZZAVILLE - PHASE 2.

SECTEUR : TRANSPORT

Référence des accords de financement :

- N° du prêt : 2000130014483 accordé à la République du Cameroun
- N° du prêt : 2000130014482 accordé à la République du Congo

N° d'Identification du Projet : Projet n : P-Z1-DBO-083 pour le Cameroun et P-Z1-DBO-167 pour le Congo

La République du Cameroun et la République du Congo ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet d'aménagement de la route Ketta-Djoum et de la facilitation du transport sur le corridor Yaoundé-Brazzaville - phase 2, et ont l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le contrat relatif à « l'élaboration de l'Accord Juridique instituant le Poste de Contrôle Unique Frontalier (PCUF) de Ntam, du Manuel des Procédures de Gestion dudit poste et du Manuel de formation des services frontaliers ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'élaboration (i) d'un cadre juridique instituant le Poste de Contrôle Unique (PCUF) de Ntam entre le Cameroun et le Congo (ii) du manuel des procédures de gestion dudit poste et (iii) du Manuel de formation des services frontaliers à l'utilisation du Manuel des procédures.

La durée maximale de la mission est de onze (11) mois y compris les périodes de formation et de sensibilisation.

Le Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), organe de coordination générale du Projet et d'exécution cette composante du projet, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de mai 2008 révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : lundi au vendredi : de 7 h 30 à 15h 30 mn, heure locale.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 12 Novembre 2018 à 15h30 et porter expressément la mention « PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA-DJOU ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BRAZZAVILLE-YAOUNDE, PHASE 2 : ELABORATION DE L'ACCORD JURIDIQUE INSTITUANT LE POSTE DE CONTROLE UNIQUE FRONTALIER (PCUF) DE NTAM, DU MANUEL DES PROCEDURES DE GESTION DUDIT POSTE ET DU MANUEL DE FORMATION DES SERVICES FRONTALIERS » Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Email : secretariat@ceeac-eccas.org A l'attention du Secrétaire Général Adjoint chargé du DIPEM - Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport) À l'attention : Jean-Claude AZONFACK Mairie de Haut de Gué Gué - B.P 212 LIBREVILLE - Gabon Tél. : +241 44 47 31 / Fax : +241 44 47 32 E-mail : azonfackjc@yahoo.fr

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE DU CONGO

NOM DU PROJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA-DJOU ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BRAZZAVILLE-YAOUNDE, PHASE 2.

SECTEUR : TRANSPORT

Référence des Accords de Financement :

- République du Cameroun : N° Projet : PZ1-DBO-083 - N° Prêt : 2000130014483
- République du Congo : N° Projet : PZ1-DBO-167 - N° Prêt : 20001300114482

Les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Congo ont reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Aménagement de la Route KETTA-DJOU et de Facilitation du Transport sur le corridor Brazzaville-Yaoundé Phase 2 et ont l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le coût du contrat relatif à la mission de contrôle et de supervision des travaux de construction de la voirie et des aménagements divers du Poste de Contrôle Unique Frontalier (PCUF) de Ntam.

Les services prévus au titre de ce contrat portent sur le contrôle et la surveillance des travaux à travers :
-la vérification et l'approbation des plans d'exécution établis par l'entreprise ;
-le contrôle de l'avancement et de la qualité des travaux ;
-la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux.

En conséquence, le consultant chargé des prestations, ci-dessus, disposera du rôle et des prérogatives de l'Organe d'Exécution du projet dont il est le représentant sur le chantier. Il assurera les responsabilités qui incombent à l'Ingénieur de contrôle.

Les travaux à exécuter par l'entreprise sur le site du PCUF comprennent :

- l'aménagement de la voirie du PCUF d'une longueur totale de 3,18 km, des aires de stationnement pour véhicules légers (1 678 m²) avec un revêtement en béton bitumineux et des aires de stationnement pour véhicules poids lourds (5 680 m²) en dallage en béton armé ;
- la construction de bâtiments (, une cantine, un hangar ECOR, un bureau pour les vétérinaires avec un enclos pour les animaux, un bloc sanitaire, deux guérites) ;
- la construction de deux stations de pesage ;
- l'assainissement autour des bâtiments, de la voirie et de l'ensemble du site du PCUF ;
- l'aménagement des espaces libres ;
- la fourniture et la pose des équipements (scanner, barrières électriques, pèse essieux, gabarits, etc. . . .) ;
- la mise en place de l'éclairage public et l'extension des réseaux divers (électricité, adduction d'eau potable, eaux usées, sécurité et incendie etc. . . .) ;
- l'exécution d'un forage pour eau potable.

Les travaux seront exécutés en un seul lot pour une durée qui ne devrait pas dépasser dix-huit (18) mois. Le Secrétariat Général de la CEEAC, organe de coordination générale du Projet et d'exécution du volet facilitation du transport, invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel clé qualifié dans la

mission avec la liste et les CV, ainsi que toutes les informations complémentaires). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de décembre 2017, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 15h 30 mn, heure locale. Les expressions d'intérêt doivent être déposées en trois (03) exemplaires sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 12 Novembre 2018 et porter expressément la mention « Projet d'Aménagement de la Route KETTA-DJOU et de Facilitation du Transport sur le corridor Brazzaville-Yaoundé Phase 2 : Contrôle et surveillance des travaux de construction de la voirie et des aménagements divers du Poste de Contrôle Unique Frontalier (PCUF) de Ntam ».

Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Email : secretariat@ceeac-eccas.org A l'attention du Secrétaire Général Adjoint chargé du DIPEM - Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport) À l'attention : Jean-Claude AZONFACK Mairie de Haut de Gué Gué - B.P 212 LIBREVILLE - Gabon Tél. : +241 44 47 31 / Fax : +241 44 47 32 E-mail : azonfackjc@yahoo.fr



NAVIGUEZ SUR LA
CONNEXION INTERNET
LA PLUS STABLE



LE RESEAU DES SMARTPHONES

AFRIQUE DE L'OUEST

Jean-Yves Le Drian en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso

Placée sous le signe de « la solidarité agissante », la visite du ministre français des Affaires étrangères dans les deux pays, du 17 au 19 octobre, a pour objectif de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et du développement mais aussi de la sécurité.

A Abidjan, Jean-Yves Le Drian (notre photo) a rencontré le président Alassane Ouattara avant d'assister à une présentation détaillée avec le ministre ivoirien de la Défense, Hamed Bakayoko, de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, projet à vocation régionale et internationale, annoncé par les présidents Macron et Ouattara en novembre 2017.

Le ministre français des Affaires étrangères a lancé officiellement, avec le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, l'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, le hub éducatif franco-ivoirien. Selon la diplomatie française, ce « hub » permettra aux étudiants ivoiriens d'obtenir des diplômes universitaires français en Côte d'Ivoire.

Jean-Yves Le Drian se rendra ensuite à Ouagadougou où il évoquera, avec le président Roch Kaboré, la consolidation de la coopération anti-terroriste mais aussi le partenariat de développement.

Dans cette perspective, il inaugurera, en présence de son homologue burkinabè, Alpha Barry, la Maison de l'innovation et de la jeunesse, nommée « la Ruche », qui doit catalyser l'interaction entre les jeunes talents, les start-up du numérique ainsi que l'offre française d'enseignement supérieur. Ce site innovant, qui concrétise un des engagements du président de la République dans son discours de Ouagadougou, en novembre 2017, est le premier du genre dans le réseau français et bénéficie de l'appui de la société Orange pour l'accès au haut débit et l'équipement.

Le ministre français rencontrera également des représentants de la communauté française et fera le point sur les mesures de sécurité prises après les attentats qui ont frappé les intérêts français et l'état-major burkinabè, le 2 mars dernier.

Yvette Reine Nzaba



SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

Le parti au pouvoir remporte l'élection législative

Près de deux semaines après le scrutin du 7 octobre, des doutes ont plané sur les résultats donnés par la Commission électorale indépendante (Céni) ainsi que sur le nombre des bulletins nuls et blancs.

Finalement, la Cour constitutionnelle de São Tomé et Príncipe a confirmé, le 19 octobre, la victoire du parti au pouvoir, Action démocratique indépendante (ADI) qui remporte l'élection législative avec 32 731 voix sur 97 240 électeurs inscrits sur l'ensemble du territoire national, soit 25% des suffrages exprimés.

Le recomptage de tous les bulletins s'est déroulé en présence de tous les partis ayant participé à l'élection. La signature des procès verbaux et d'autres documents a eu lieu devant les membres de la Cour constitutionnelle et en présence de la communauté internationale.

Conformément aux lois et textes en vigueur, l'ADI vient en tête avec 32 731 voix soit 23% ; puis la coalition avec 7 416 voix soit 5% et le MCI avec 1 153 voix soit 2%. Il ressort que le parti au pouvoir a remporté les élections législatives mais n'a pas obtenu la majorité absolue.

En effet, ces résultats définitifs validés par la Cour ne diffèrent pas de ceux provisoires proclamés par la Commission Céni. Le recomptage des bulletins nuls et blancs qui a été fait par la Cour de manière complète n'a pas modifié les tendances provisoires de la Céni.

Par ailleurs, des informations



Le recomptage des bulletins de vote./Adiac

reçues au niveau de la Centrale électorale, la Cour constitutionnelle et l'Assemblée nationale font état de ce qui suit : le président de la République procédera à la mise en place des assemblées à trois niveaux (local, régional et national) à partir de la date de la proclamation des résultats par la Cour constitutionnelle jusqu'au 15 novembre.

A l'entrée de l'Assemblée nationale dans sa mandature après la mise en place de ses instances internes, le président de la République demandera au parti arrivé en tête, l'ADI en l'occurrence, de composer le gouvernement et de se présenter devant les élus du peuple pour requérir leur avis qui peut être l'acceptation ou le refus. Le temps que disposera constitutionnellement l'ADI est

d'un mois. Le président de la République attendra jusqu'en fin décembre.

Si l'ADI ne réussissait pas à former le gouvernement, le président de la République demandera au parti arrivé deuxième aux élections législatives de former cette équipe. Ainsi, selon toutes variantes, la mise en place de l'exécutif sera effective en janvier 2019, conformément aux délais constitutionnels.

Les informations rapportées par certaines sources indiquent que la ville de São Tomé est restée très calme après la proclamation des résultats. Entre-temps, les tractations ont déjà commencé pour s'attirer les faveurs de la coalition ayant obtenu cinq députés.

Yvette Reine Nzaba



Crédit du Congo

Votre banque à portée de main
24h / 7j

Promo Abonnement Entreprise
à partir de 5.000F HT / Mois
jusqu'au 31 Dec. 2018

CDCNET

Plus de fonctionnalités
de performance
de sécurité

Particuliers & Entreprises



Virement



Solde temps réel



Relevé des opérations



Chéquier



Autres



sav-ebanking@creditducongo.com

www.creditducongo.com

FINANCES PUBLIQUES

L'application Syspace pour mieux sécuriser les recettes pétrolières

Le dispositif censé relier la Société nationale des pétroles du Congo au Trésor public sera mis en service dès janvier 2019.

Le Système de suivi de paiements des créances de l'Etat (Syspace) devrait aussi relier les deux entités publiques au ministère des Hydrocarbures et à la direction des ressources naturelles sous tutelle du ministère des Finances. Lors de la deuxième présentation du système d'interconnexion, le 17 octobre à Brazzaville, le comité de pilotage a noté des progrès dans la maîtrise des revenus pé-

troliers.

En effet, la nomenclature actuelle présente de nombreuses défaillances qui ne favorisent pas la transparence, les difficultés étant liées à l'exécution manuelle des tâches ; l'inadéquation des supports de sauvegarde ; l'absence d'outils de suivi des paiements des créances ; l'identification des sociétés insolubles et douteuses ; la maîtrise de l'encours de la créance de l'Etat à l'endroit des sociétés ; la complexité du suivi des sommes dues par les sociétés. Difficile pour l'instant de connaître comment fonctionne ce

système de gestion des créances issues du secteur pétrolier. Ted Galouo Sou, directeur des ressources naturelles au ministère des Finances et du budget, a assuré qu'il s'agit d'un dispositif automatique plus performant pour maîtriser les créances de l'Etat à l'endroit des sociétés des ressources naturelles.

« Cette application permettra de réaliser automatiquement les tâches relatives au calcul des droits de l'Etat, en application des dispositions légales et contractuelles inhérentes aux ressources naturelles. Elle per-

mettra également de suivre l'encaissement des sommes dues par les sociétés des secteurs des ressources naturelles », a-t-il expliqué. Dans la pratique, sa structure est chargée d'assurer le suivi des créances des sociétés pétrolières exploitant sur le territoire national et veiller à leur paiement selon la loi.

En juin dernier, le bureau local de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives-Congo a lancé un logiciel informatique pour sécuriser ses recettes extractives. Normalement, depuis juillet, toutes les

sociétés pétrolières, forestières et minières devraient faire leurs déclarations au moyen du système de conciliation des recettes extractives, appelé Syscore.

Il permet de centraliser les déclarations dans une base de données du ministère des Finances et du budget. L'outil de transparence fiscal-douanière avait été présenté aux différents partenaires de l'Etat, dont les dirigeants d'entreprises concernées, la société civile, y compris des responsables des cadres des Impôts et douanes.

Fiacre Kombo

SOUDAN DU SUD

L'ONU demande la libération des civils enlevés

Près de neuf cents personnes ont été enlevées et vingt-quatre mille forcées de fuir leurs domiciles lors d'une flambée de violences dans la région d'Équatoria occidentale, selon un rapport des Nations unies publié le 18 octobre et qui avertit sur les immenses souffrances infligées aux civils.

La Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a déclaré : « A notre connaissance, la plupart des civils enlevés sont toujours détenus. L'APLS dans l'opposition doit immédiatement les libérer, en premier lieu les enfants. Dans le cadre d'une relance du processus de paix, il est également essentiel que le gouvernement sud soudanais veille à ce que les auteurs des violations et

et d'agences humanitaires s'est rendue dans la région reculée de Tambura, en Équatoria occidentale, pour constater le sort tragique de milliers de personnes qui ont fui l'escalade de la violence, en avril.

Des rebelles accusés d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements et de viols

Des récits corroborés de victimes et de témoins indiquent que des

des combattants ou des porteurs. Le rapport a documenté des attaques de l'APLS dans l'opposition sur au moins vingt-huit villages, un camp de déplacés internes et un camp de réfugiés à Gbudue et à Tambura. Au cours de ces attaques, de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire ont été commises.

A cet égard, l'ONU cite des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements, des viols, des cas d'esclavage sexuel, des recrutements forcés et une destruction de biens. La division des droits de l'homme de la Minuss a identifié trois chefs de l'APLS dans l'opposition ayant eu une responsabilité de commandement et de contrôle effectif des forces qui auraient commis ces violations qui pourraient constituer des crimes de guerre. De leur côté, les forces gouvernementales de l'APLS ont également mené, en mai, autour de Nagero, des opérations militaires caractérisées par de graves violations, notamment des exécutions extrajudiciaires et des destructions de biens civils.

« Il est décevant que cette flambée de violence intervienne alors que les belligérants négociaient un nouvel accord de paix et ce, malgré les efforts de réconciliation déployés par la communauté touchée à l'époque », a regretté le représentant spécial du secrétaire général et chef de la Minuss, David Shearer. Ajoutant : « Un nouvel accord de paix a été signé. Il incombe aux parties belligérantes de veiller à ce qu'aucune atrocité ne soit commise à l'avenir. La Minuss suivra de près toutes les violations et abus potentiels »,

En attendant, dans ses recommandations, le rapport de l'ONU plaide pour une reddition des comptes et appelle au renforcement des programmes existants de reconstitution et de résilience, afin de rétablir l'accès aux services de base. Il s'agit d'apporter un soutien médical et psychosocial aux victimes de violences sexuelles en périodes de conflit.

Yvette Reine Nzaba

SÉNÉGAL

Human Rights Watch dénonce les violences sexuelles dans les collèges

Dans un rapport publié le 18 octobre, à Dakar, l'ONG américaine a indexé des abus dont les filles sont victimes dans les écoles secondaires, principalement de la part des enseignants et responsables des établissements concernés.

Le rapport de quatre-vingt-dix-huit pages, intitulé « Ce n'est pas normal : exploitation sexuelle, harcèlement et abus dans les écoles secondaires au Sénégal, documente les violations commises à l'encontre de filles par des enseignants et personnels des collèges.

Human Rights Watch (HRW) a constaté des cas dans lesquels des enseignants abusent de leur autorité pour obtenir des relations sexuelles, en échange d'argent, de bonnes notes, de la nourriture ou d'articles tels que des téléphones portables et des vêtements neufs.

« Le Sénégal a de manière louable reconnu que la violence sexuelle est un problème sérieux dans ses écoles mais de nombreux enseignants s'en tirent à bon compte alors qu'ils exploitent et harcèlent sexuellement leurs élèves, qui endurent de telles violations pour passer en classe supérieure », a déclaré Elin Martinez, chercheuse auprès de la division Droits des enfants au sein de HRW et auteure du rapport.

Cette ONG a, en outre, constaté que les établissements scolaires ne sensibilisent pas suffisamment les mineurs à la sexualité, la santé reproductive et leurs droits sexuels et reproductifs. Elle estime que le gouvernement devrait enfin adopter un programme complet d'éducation sexuelle, conforme aux normes internationales en vigueur, et garantir l'accès des jeunes à des services de santé répondant à leurs besoins. « Le gouvernement sénégalais veut que les filles réussissent leur éducation. Mais il devrait pour cela mettre fin à la culture du silence qui recouvre les abus commis par des enseignants, encourager les filles à prendre la parole et adresser un message sans équivoque à tout le personnel éducatif, selon lequel la violence sexuelle vis-à-vis des élèves ne sera pas tolérée », a conclu Elin Martinez.

Des filles réduites au silence à cause des tabous

HRW a également eu des entretiens individuels et collectifs avec plus de cent soixante filles et jeunes femmes ainsi qu'avec une soixantaine d'autres personnes, parents, experts du champ éducatif, psychologues, activistes locaux, partenaires de développement et responsables gouvernementaux nationaux et locaux dans quatre régions du Sénégal.

L'ampleur et la prévalence des abus sexuels à l'encontre des élèves n'ont pas été déterminées. Les tabous et les stigmates sociaux ont réduit au silence de nombreuses filles et jeunes femmes victimes de ces pratiques. Des recherches effectuées par HRW, des agences des Nations unies, des organisations non gouvernementales et des universitaires suggèrent que les violences sexuelles et sexistes en milieu scolaire sont un problème grave au Sénégal. Ces agissements sont une violation flagrante des obligations professionnelles et éthiques qui incombent aux enseignants et un crime au regard de la loi sénégalaise, lorsque les victimes sont âgées de moins de 16 ans.

Harcéler des élèves à des fins sexuelles et abuser de son pouvoir et de son autorité sur un enfant, alors que l'on est enseignant, sont des crimes passibles de peines pouvant aller jusqu'à dix ans de prison.

Signalons que le gouvernement sénégalais a pris des mesures pour lutter contre la violence sexuelle et la discrimination sexuelle dans les établissements scolaires, dans le cadre d'efforts plus larges visant à élargir l'accès des filles à l'enseignement secondaire et à les y maintenir.

En 2013, le gouvernement s'est doté d'une stratégie vigoureuse de protection de l'enfant. Grâce à un soutien international, il a œuvré à la réduction des grossesses précoces, notamment par le biais de programmes destinés à aider les filles à aller jusqu'au terme du cycle secondaire.

Y.R.N.



Minuss : des personnes déplacées, chefs de communautés et autorités locales à Tambura, en Équatoria occidentale, avec une délégation de l'ONU et d'agences humanitaires le 12 juillet 2018

abus décrits dans ce rapport dépendent de leurs actes ».

Ces violences ont eu lieu entre avril et août derniers, à la suite des affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et celle de Riek Machar. Le document rappelle qu'en avril, après plusieurs mois d'accalmie relative, l'APLS dans l'opposition pro-Riek Machar a intensifié ses attaques contre des villages et ciblé des civils à Gbudue et à Tambura. Ensuite, les offensives de l'APLS visant à déloger les groupes rebelles ont également causé des préjudices aux civils, avec des opérations ne faisant pas distinction entre civils et combattants, selon ce rapport conjoint de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (Minuss) et le Bureau des droits de l'homme de l'ONU dans ce pays.

Une délégation des Nations unies

femmes et des filles, âgées d'à peine 12 ans, ont été enlevées par les forces de l'opposition. Ces dernières ont été exhibées et alignées pour que les commandants puissent choisir des « épouses ». Celles qui n'ont pas été choisies ont été laissées à d'autres combattants qui les ont soumises à des viols répétés. Les jeunes hommes et les garçons enlevés ont été enrôlés de force pour être

Un nouvel accord de paix a été signé. Il incombe aux parties belligérantes de veiller à ce qu'aucune atrocité ne soit commise à l'avenir. La Minuss suivra de près toutes les violations et abus potentiels »,

PARTENARIAT ONU-UA

Le développement durable, la paix et la sécurité au cœur d'une réunion à New York

Les deux parties se sont retrouvées le 17 octobre, au siège des Nations unies, à l'occasion du démarrage du premier de plusieurs dialogues sur l'Afrique. Une occasion qui a permis au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, de vanter les mérites de la coopération bilatérale.

S'exprimant lors du lancement du dialogue sur le sujet, Antonio Guterres s'est félicité de ce que « l'Afrique aujourd'hui mène son propre agenda ». « Avec l'Afrique comme leader, nous poursuivrons notre travail commun pour le bien des peuples du continent et du monde », a-t-il ajouté.

Dans un communiqué, il a souligné que sur l'ensemble du continent africain, les pays deviennent de plus en plus prospères, les régions de plus en plus intégrées et que les

communautés se réunissent pour résoudre ensemble les problèmes, puis s'apporter un soutien réciproque. Le chef de l'ONU a estimé que « le développement inclusif et durable en Afrique est un objectif en soi » et un outil de premier plan pour la prévention des conflits, en même temps qu'il est un élément central du partenariat entre l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations unies (ONU). La coopération bilatérale se porte bien, selon Antonio Guterres, parce

qu'au cours des dix-huit derniers mois, l'UA et l'ONU ont signé deux accords-cadres : l'un sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, décidé par les Nations unies et de l'agenda 2063 approuvé par les Etats africains et l'autre pour un partenariat renforcé entre les deux organisations pour la paix et la sécurité. Ces deux accords-cadres constituent « le fondement de notre coopération renouvelée », a-t-il affirmé.

En ce qui concerne le domaine du maintien de la paix dans le monde, le secrétaire général a rappelé que les pays africains fournissent près de la moitié des Casques bleus déployés

dans des foyers de tensions. Ce qui obéit à ses promesses en la matière, puisque l'UA et quarante-deux de ses Etats membres ont adopté la déclaration d'engagements partagés sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

« Notre partenariat fait déjà une différence en République centrafricaine, où nous apportons une médiation et un appui technique au processus de paix mené par l'Initiative africaine, et au Soudan du Sud, où nous travaillons en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement », s'est félicité Antonio Guterres.

Annonçant qu'il continuera à « plaider avec force pour un financement prévisible, soutenu et flexible » des opérations d'appui à la paix menées par l'UA et autorisées par le Conseil de sécurité, le secrétaire général a salué le fait que « ces opérations contribuent à la sécurité mondiale et méritent un soutien multilatéral ». « A l'heure où les deux organisations s'engagent dans des réformes, il est plus important que jamais qu'elles alignent leurs priorités, conviennent de leurs domaines de responsabilité respectifs et approfondissent leur partenariat », a-t-il conclu.

Nestor N'Gampoula

RESIDENCE ARCHANGE
À
POINTE-NOIRE

Location des chambres équipées et climatisées avec un point cuisine à partir de 10 000 francs Cfa la nuitée au quartier Siafoumou non loin de la clinique du Dr Mongo

Contact : 06 820 00 73

E-mail :

mesmin.tambika@hispeed.ch

Site web :

résidence archange. jimdo.com

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL APPLIQUE (IEPA)
2054, rue Madzia / Batignolles
Tél. : 06 597 86 86 / 05 536 24 47

Le promoteur de IEPA Serge Mbemba, remercie tout son personnel pour les efforts consentis afin d'accéder à l'agrément définitif.

À cette occasion, il offre la gratuité sur les inscriptions et les réinscriptions en BTS et Licence Professionnelle au titre de l'année académique 2018-2019.

NÉCROLOGIE

La famille Yacka, les enfants Bouiti-Banza, la veuve Bouiti née Bouanga Tchiyembi Elisabeth et familles ont le profond regret d'annoncer le décès de leur petite fille, fille, nièce et soeur

Sohanne Erika Bouiti, survenu le mercredi 17 octobre 2018 à

Pointe-Noire.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis 32 avenue Mbemba, centre-ville Pointe-Noire (derrière l'immeuble neuf étages)

Programme des
obsèques:

Mercredi 24 octobre 2018:

9h: levée de corps à la morgue municipale de Pointe-Noire ;

10h: recueillement au domicile familial ;

13h30: messe en

l'église Notre-Dame ;

14h30: départ pour le cimetière familial de Diosso ;

16h00: fin de la cérémonie.



LIQUIDATION TOTALE SUR TOUTE
LA COLLECTION DE VOS CHAUSSURES

-75%

95.000 FCFA



+ CADEAUX
1 EMBOUCHOIR OFFERT

L'ORIENTALISTE

208 Avenue Nelson Mandela face Michael Hotel
Tel. 04 400 93 01/ 04 520 54 05

REPUBLIQUE DU CONGO
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

N° de référence : CG-SC - CI-004 / PDCE / 2018 / IDA 5302

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un chauffeur dudit projet.

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à :

- Conduire les véhicules de l'UGP/PDCE, ses agents et les consultants en mission ;
- Assurer les courses de l'UGP/PDCE ;
- Assurer la distribution du courrier, des documents et colis dans les administrations ;
- Assurer les formalités d'accueil et de départ des agents de l'UGP/PDCE en mission ;
- Assurer certaines tâches protocolaires ;
- Assurer l'acheminement correct des biens et services nécessaires aux activités du PDCE
- Assurer l'entretien des véhicules ;
- Assurer le suivi quotidien des véhicules
- Retirer les courriers et colis reçus ;
- Préparer les voyages et les réservations d'hôtels des agents de l'UGP/PDCE et consultants en mission ;
- Utiliser les véhicules selon les normes techniques et les procédures du PDCE
- Tenir un carnet de bord quotidien pour ses déplacements ;
- Accompagner les membres du personnel du PDCE ;
- Transporter les consultants et partenaires du PDCE en mission dans le respect des règles de circulation nationale, selon les planings du programme et les directives de l'administration.
- Accompagner les personnes désignées lors des séminaires ;
- Accompagner l'assistant administratif dans la distribution et le ramassage du courrier du PDCE
- Suivre les dates d'expiration des visites techniques et assurances ;
- Effectuer le plein du réservoir ;
- Prévenir l'utilisateur des besoins de réparation du véhicule ;
- Établir les rapports mensuels sur l'état du véhicule ;
- Établir les rapports après chaque mission sur l'état du véhicule ;
- S'assurer du bon état de marche du véhicule en conduisant les véhicules au garage agréé pour les vidanges périodiques et les réparations.
- Maintenir permanemment les documents du véhicule à bord et s'assurer de leur validité ;
- Résoudre les pannes techniques mineurs ;
- Prévenir l'administration des réparations importantes à effectuer ;
- Veiller à la propriété du véhicule ;
- Reporter dans le carnet de bord la consommation de carburant et le kilométrage en début et en fin de la journée et toute information relative à l'entretien du véhicule ;
- Inspecter et préparer le véhicule la veille du départ afin d'être prêt à l'heure ;
- Préparer le matériel supplémentaire à emporter en fonction des besoins (carburant, stickers, drapeaux, outils, kit médical) ;
- Participer au chargement et au déchargement du véhicule ;
- Toutes tâches confiées par le coordonnateur du PDCE dans le cadre de ses activités.

3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE) invite les consultants (« Consultants Individuels ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour la sélection sont :

- Être de nationalité congolaise ;
- Être titulaire d'un niveau minimum d'études secondaire sanctionné par un BEPC ou équivalent
- Avoir un permis de conduire valable (catégories B, C et D) datant d'au moins 3 ans ;
- Avoir une expérience professionnelle au moins de deux ans en tant que chauffeur, dans une entreprise, dans un projet, en matière de conduite en zone urbaine ou rurale ;

Les Consultants doivent inclure dans leur manifestation d'intérêt :

- Une lettre de motivation ;
- Un permis de conduire à jour de catégorie D ou plus ;
- Un CV détaillé ;
- Copies certifiées des diplômes et attestations ;
- Les références d'au moins un employeur (de préférence les superviseurs directs) ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité.
- Un certificat médical attestant le parfait état de santé.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 31 octobre 2018 à 14 h 00 (heures locales) avec mention « Avis de recrutement d'un chauffeur du PDCE »

Secrétariat PDCE

A l'attention du Coordonnateur

Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE)

Adresse : 177, rue Soweto - Quartier Ex télévision - Bacongo

Tél : (00242) 06 667 22 29 / 05 551 25 52 /

06 951 36 62 / 06 650 40 22

Email : congo.pdce@yahoo.fr

Le Coordonnateur,

OKOMBI Auxence Léonard

DÉPARTEMENT DE LA CUVETTE

Des présumés voleurs de lampadaires à Oyo arrêtés

A l'initiative du maire de la ville, Gaston Yoka, six jeunes dont l'âge varie entre 18 et 38 ans ont été interpellés par les services de sécurité.

Les présumés auteurs des actes de vols à répétition dans la ville d'Oyo ont été présentés récemment au public, lors d'une cérémonie solennelle organisée à l'esplanade de la mairie de la localité. En effet, parmi leurs forfaits, il est signalé des cas de vols des panneaux solaires et de destruction du gymnase. « Nous avons reçu autrefois la plainte d'une société au sujet des vols de panneaux solaires. Suite à cette plainte, nous avons mis nos services en branle en vue d'interpeller les malfrats. C'est ce qui a été fait, les six que nous vous avons présentés sont constitués en trois groupes de voleurs. Ils n'opèrent pas tous ensemble », a expliqué le commissaire de police de la localité.

Un groupe de bandits a également visité l'école de Biala, à environ 3 km d'Oyo, où ils ont

emporté aussi des panneaux solaires comme en témoigne son directeur. « C'est à peine trois jours que les hommes de mauvaise foi sont venus voler les panneaux solaires de l'école de Biala. Lorsque monsieur le maire était passé ici pendant la rentrée scolaire, il nous avait remis ces panneaux volés que ces malfrats ont encore volés. Ils ont aussi emporté les persiennes de notre bureau. C'est un joli bijoux construit par l'honorable Denis Christel Sassou-N'Guesso, il y a à peine quatre ans, et ils sont en train de détruire notre école, ce qui n'est pas bien. L'Etat congolais doit prendre en charge ces gens », a témoigné le directeur de l'école de Biala.

Des actes condamnés par le maire d'Oyo qui a indiqué que les intentions de ces ci-



Les six présumés auteurs des actes de vols/Adiac

toyens malintentionnés visent à faire reculer la commune en s'attaquant à quelques biens publics, notamment les panneaux solaires et le complexe sportif. « Il y a quelques heures, ils sont allés jusqu'à terrasser les panneaux solaires. Nous avons instruit les services de police et de

gendarmerie qui ont mis la main sur ces malfrats. Nous avons cru utile de les mettre à la disposition du public afin qu'il sache que ces bandits sont rattrapés. Ce sont des jeunes dont l'âge varie entre 18 et 38 ans. Ce qui signifie que nous avons beaucoup à faire avec la jeunesse », a ex-

pliqué Gaston Yoka. Le maire a invité la population d'Oyo à collaborer énormément avec son administration, la police et la gendarmerie afin, a-t-il dit, de localiser tous ces bandits et les mettre hors d'état de nuire. « La lutte qui a démarré se poursuit », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

Reprise imminente du travail

La grève de plus d'un mois observée par le personnel a été suspendue, le 19 octobre à Brazzaville, après avoir obtenu de l'Etat le reversement direct de leurs cotisations sociales à la Caisse nationale de sécurité sociale.

Au terme des négociations entre le gouvernement et les syndicats, l'administration s'est engagée à respecter la concomitance de la paie des salaires des structures de santé à budget de transfert avec celle des fonctionnaires de l'Etat et l'apurement des arriérés de salaires dans tout le secteur de la santé. C'est ainsi que pour permettre aux agents du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) de reprendre leur service, l'administration et les syndicats ont également recommandé la réouverture du dialogue avec les partenaires sociaux, notamment les directions générales des établissements sanitaires.

de la santé et des affaires sociales (Fenasas).

L'administration a informé les partenaires sociaux de la mise en œuvre des recommandations de l'audit du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, de l'annulation des notes prises en dehors de la réglementation en vigueur en ce qui concerne le laboratoire national de santé publique et du projet d'uniformisation des conventions collectives des hôpitaux généraux.

Enfin, la Confédération syndicale des travailleurs du Congo, la Fenasas ainsi que le ministère de la Santé et de la population ont créé un comité paritaire



Les participants à l'assemblée générale du CNTS/Adiac

Les deux parties ont convenu de la réactualisation en commission du projet d'arrêté relatif au statut particulier des agents de santé et des affaires sociales, sous-secteur santé.

« Certes, le combat est rude. En négociations, on ne gagne pas tout et on ne perd pas tout aussi. Nous allons continuer à travailler pour obtenir plus », a indiqué Albert Nianga, secrétaire général de la Fédération nationale des agents

chargé de la mise en œuvre et du suivi des conclusions et recommandations issues de ces négociations.

« Nous avons décidé de la suspension de la grève. Ce que nous avons gagné est valable pour toutes les structures de santé à budget de transfert. Mais le plus important est la réouverture du dialogue social avec l'Etat », a expliqué Vivien Mbossa, délégué de la Fenasas auprès du CNTS.

Fortuné Ibara

LUTTE CONTRE LE CANCER

Les produits disponibles pour les malades

Réceptionnés par la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, le 19 octobre à Brazzaville, les anticancéreux permettront de traiter gratuitement les patients congolais souffrant de différents cancers.



La ministre de la Santé s'assurant des conditions de conservation des anticancéreux à la Cameps/Adiac

Les médicaments acquis entrent dans le cadre de la campagne mondiale « Octobre rose », initiée pour lutter contre le cancer du sein et du col de l'utérus à travers la sensibilisation au dépistage. Celle-ci a été lancée pour la première fois au Congo, le 9 octobre, par la ministre de la Santé et de la population.

« Après le dépistage, les patients doivent être traités », a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo, lors de sa descente à la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé (Cameps) où sont stockés les anticancéreux. Ici, la ministre s'est assurée que les produits sont conservés dans le strict respect de la chaîne de froid.

Ces médicaments seront acheminés au niveau des centres référencés de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que de l'intérieur du pays.

Pour assurer la distribution de ces produits, la Cameps va utiliser des « Isobox », dont la constitution permet de garder la température des produits entre +2 et +8 degrés pen-

dant 2,5 jours (soixante heures).

En rappel, ces anticancéreux ont été acquis grâce au partenariat entre le ministère de la Santé et de la population et le laboratoire pharmaceutique Roche, le numéro un mondial en matière de fabrication des médicaments contre le cancer.

Le protocole d'accord signé entre les deux parties, le 6 mars 2017 à Brazzaville, n'est donc pas resté lettre morte. « Nous devons trouver les mécanismes novateurs et durables pour rendre ces médicaments disponibles afin de faciliter l'accès aux thérapies novatrices », avait déclaré le directeur général du laboratoire Roche, Johan Descombes, lors de la signature du document qui porte aujourd'hui ses fruits.

Selon Jacqueline Lydia Mikolo, le gouvernement poursuivra ses efforts dans l'approvisionnement en anticancéreux en 2019 et cela se fera d'année en année, pour mieux renforcer la lutte contre le cancer dans le pays.

Rominique Makaya

BUDGET DE L'ETAT 2019

Clément Mouamba demande aux parlementaires de la majorité de veiller à son exécution

Le Premier ministre, chef du gouvernement, a échangé, le 18 octobre à Brazzaville, avec les sénateurs et députés proches du pouvoir sur les questions touchant la vie nationale. Parlant de la loi de finances en examen, il les a invités à veiller à sa bonne application sur le terrain.

Au cours de la rencontre tenue au Palais des congrès, Clément Mouamba et la majorité parlementaire ont discuté de plusieurs questions d'intérêt national.

En ligne de mire, les deux parties ont abordé en long et en large l'exécution du budget 2019 en cours d'examen au parlement. Le Premier ministre en a profité pour solliciter l'implication de la famille parlementaire du chef de l'Etat afin d'accompagner la bonne exécution

de ce budget. « Nous avons abordé toutes les questions qui touchent à la vie de la nation. La session budgétaire vient de s'ouvrir, ce budget en examen donne le ton à la sortie programmée de la crise. Je leur ai dit que ce budget traite notre Plan national de dévelop-

pement qui court jusqu'en 2022 et fait partie du projet de société du président de la République », a signifié Clément Mouamba.

Le chef du gouvernement et la majorité parlementaire ont aussi discuté des questions de redressement économique du pays,

gravement touché par une crise économique sans précédent due à l'effondrement des cours du baril de pétrole.

A cet effet, il leur a indiqué que dans l'exécution de ce budget dit de crise, le pays a l'obligation de maximiser les recettes, minimiser

les dépenses publiques et bien gérer les rares ressources que l'Etat va lever.

S'agissant des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI), le Premier ministre a assuré les sénateurs et députés de la majorité parlementaire que le Congo parviendra à conclure cet accord tant attendu. « Nous sommes revenus également sur nos rapports avec le FMI qui s'effectuent dans des conditions responsables. Nous pensons que cet accord sera signé dans des brefs délais car le travail se fait. J'ai aussi dit aux parlementaires que concernant la dette avec les traders, les pourparlers se poursuivent. Sur ce point, nous avons pris l'option de vendre le pétrole nous-mêmes et mettre cet argent dans un compte séquestre à la Banque centrale », a précisé Clément Mouamba.

De leur côté, les parlementaires de la majorité présidentielle ont fait savoir au Premier ministre que le gouvernement ne communiquait pas assez sur sa politique et ses réalisations. Le chef du gouvernement a pris bonne note de cette observation et promis que ce ne sera plus le cas dorénavant.

Firmin Oyé

« Nous sommes revenus également sur nos rapports avec le FMI qui s'effectuent dans des conditions responsables. Nous pensons que cet accord sera signé dans des brefs délais car le travail se fait. J'ai aussi dit aux parlementaires que concernant la dette avec les traders, les pourparlers se poursuivent. Sur ce point, nous avons pris l'option de vendre le pétrole nous-mêmes et mettre cet argent dans un compte séquestre à la Banque centrale »



Le Premier ministre, Clément Mouamba, répondant aux questions de la presse à l'issue de la réunion/Adiac

LE FAIT DU JOUR

On reparle de la Côte d'Ivoire

Comme cela est le cas pour presque tous les pays africains, les élections ne sont pas seulement des moments de renouvellement des élites politiques. Elles peuvent devenir un cauchemar pour la société quand ceux qui sollicitent les suffrages de leurs concitoyens ne retiennent du rapport au scrutin que le fait de gagner une élection et non pas de la perdre et admettre sa défaite. Surtout aussi quand, pour ne pas avoir trouvé un terrain d'entente afin de poursuivre leur aventure ensemble, les alliés d'hier deviennent de pires ennemis.

Après un long chemin parcouru à recoller les morceaux d'une Côte d'Ivoire scarifiée par la crise postélectorale de 2010-2011, à laquelle il faut ajouter une décennie d'atrocités sur fond de querelles identitaires, les acteurs ivoiriens seraient-ils prêts à tout remettre sens dessus-dessous ? Cette question vaut la peine d'être posée au regard des heurts, certes sectoriels mais évidents ayant marqué les élections régionales et locales qui viennent d'avoir lieu ce mois d'octobre. Ils préfigurent que

la présidentielle de 2020 pourrait à nouveau raviver les tensions.

Une chose est certaine, le champ politique ivoirien est truffé de rendez-vous manqués entre alliés d'hier mais il n'a pas non plus soldé les rancœurs nourries par le passé politique rappelé plus haut. Cela dessine une carte tellement bigarrée que la présidentielle prochaine, à laquelle le président sortant, Alassane Ouattara, ne devrait pas se présenter, laisse la voie libre à une concurrence qui ne pourrait épargner aucune composante politique de ce pays. La question se pose en ces termes : qui représentera qui à cette élection ?

Jusqu'à un moment récent, en raison de la bonne entente qui les liait depuis la chute de l'ex-président Laurent Gbagbo, on pensait le président Alassane Ouattara et l'ancien président Henri Konan Bédié trancher la question de la candidature de leur mouvance à la présidentielle de 2020. Ils l'envisageaient alors dans le cadre du parti unifié qu'ils ambitionnaient de mettre sur pied à travers la colonne vertébrale RHDP (Rassemblement des

Houphouëtistes pour la démocratie et la paix). Les deux alliés se sont brouillés presque pour de bon aujourd'hui car l'alternance qu'espérait le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) de Bédié, qui a soutenu à deux reprises le candidat du RDR (Rassemblement des Républicains), Ouattara, n'aura visiblement pas eu lieu.

Ailleurs, parce qu'ils disent ne pas lui trouver un remplaçant dans le moment présent, même s'il est encore retenu à la CPI (Cour pénale internationale) où il est inculpé de crime de guerre, les partisans de Laurent Gbagbo ne pardonnent pas à son ancien proche, Pascal Affi Nguessan, d'avoir engagé le FPI (Front populaire ivoirien) dans la vie politique ivoirienne sous son tombeur Alassane Ouattara. Il y a donc à ce jour à peu près deux FPI. Laïte tenue par les hommes de l'ancien président qui prient pour que son « joker » soit acquitté se console du retour de Simone Gbagbo, l'ex-première dame, qui sans doute, annoncera les couleurs dans les jours et les mois à venir.

Que dire du président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro ? Nul ne

peut dire que cet homme qui tutoie les sommets de son pays depuis l'effraction putschiste de 2002 ne veut pas devenir chef d'Etat de Côte d'Ivoire. De l'épreuve des armes, il est passé par celle des arcanes du pouvoir civil, non sans se rendre compte que sur cette route de l'envie de la magistrature suprême, la liste des candidats embusqués comme lui est longue ; que comme lui également, ses futurs challengers sont aussi en mesure de tenter le tout pour le tout, même de vêtir du treillis pour défendre leur morceau.

Il n'est nullement question de souhaiter un destin à la 2002 et 2010-2011 pour la « Grande » Côte d'Ivoire qui a su s'en relever. Mais peut-être qu'avant l'échéance électorale majeure prochaine, le président Alassane Ouattara se rendra compte que malgré le travail qu'il aura abattu en dix ans, le défi de l'alternance demeurera la pierre angulaire de la consolidation des acquis qui valent à son pays l'admiration de ses voisins et des partenaires extérieurs. Comment va-t-il s'y prendre ? La question reste posée.

Gankama N'Siah



COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE
DU CONGO

**NOM DU PROJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA
ROUTE KETTA-DJOUM ET DE LA FACILITATION DES
TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR YAOUNDE- BRAZ-
ZAVILLE - PHASE 2.**

SECTEUR : TRANSPORT

Référence de l'accord de financement :

•N° du prêt : 2000130014483 accordé à la République du
Cameroun

•N° du prêt : 2000130014482 accordé à la République du
Congo

N° d'Identification du Projet : Projet n : P-Z1-DBO-083
pour le Cameroun et P-Z1-DBO-167 pour le Congo

La République du Cameroun et la République du Congo
ont reçu un financement du Groupe de la Banque Afri-
caine de Développement afin de couvrir le coût du projet
d'aménagement de la route Ketta-Djoum et de la faci-
litation du transport sur le corridor Yaoundé- Brazzaville
- phase 2, et ont l'intention d'utiliser une partie des
sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le
contrat relatif à l'« Etude d'harmonisation des procédures
douanières entre le Cameroun et le Congo ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent
:

1)-La collecte des données relatives aux procédures doua-
nières et de transit en vigueur dans les deux pays et la
réglementation internationale appropriée notamment

celle de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de
l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la
CEMAC.

2)-L'analyse comparative des procédures douanières et
de transit des deux pays pour dégager les points de
convergence et de divergence, au niveau des textes et
des pratiques.

3)-L'analyse comparative des procédures douanières et
de transit des deux pays par rapport aux procédures inter-
nationales recommandées (OMD, OMC et CEMAC).

La collecte des données et leur analyse feront l'objet d'un
Rapport d'Etat des lieux qui sera restitué en présence
des experts des deux pays.

4)-Sur la base des analyses faites ci-dessus, le Consul-
tant proposera des procédures douanières et de transit
simplifiées et harmonisées à appliquer par les deux pays.

La durée maximale de la mission est de sept (07) mois.

Le Secrétariat Général de la CEEAC, organe de coordi-
nation générale du Projet et d'exécution du volet « Har-
monisation des procédures douanières entre le Came-
roun et le Congo » invite les consultants à présenter leur
candidature en vue de fournir les services décrits ci-des-
sus. Les Consultants intéressés doivent produire les infor-
mations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils
sont qualifiés pour les prestations (documentation, réfé-
rence de prestations similaires, expérience dans des mis-
sions comparables, disponibilité de personnel qualifié,
etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association
pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste res-
treinte et la procédure de sélection seront conformes

aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consul-
tants » de la Banque Africaine de Développement, édition
de mai 2008 et révisées en juillet 2012, qui sont dispo-
nibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des infor-
mations supplémentaires y compris les termes de référence
de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous aux
heures d'ouverture de bureaux du lundi au vendredi : de
7 h 30 à 15h 30 mn, heure locale.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à
l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 12
Novembre 2018 porter expressément la mention « Projet
d'Aménagement de la Route KETTA-DJOUM et de la Faci-
litation des Transports sur le corridor Yaoundé- Brazzaville
-Phase 2 : Etude d'harmonisation des procédures doua-
nières entre le Cameroun et le Congo »

Secrétariat Général de la Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),
Email : secretariat@ceeac-eccas.org

A l'attention du Secrétaire Général Adjoint chargé du
DIPEM - Département de l'Intégration Physique, Econo-
mique et Monétaire (Cellule de Coordination des Pro-
grammes d'Infrastructures et de Facilitation du Trans-
port)

À l'attention : Jean-Claude AZONFACK

Mairie de Haut de Gué Gué - B.P 212 LIBREVILLE - Gabon
Tél. : +241 44 47 31 / Fax : +241 44 47 32

E-mail : azonfackjc@yahoo.fr

“ Enfin au CONGO ! ”



Condor

Prenez votre envol !

**“ SOYEZ
LES
BIENVENUS ! ”**



- Qualité, Prix, Service après vente assuré

 Camp Clairon, Brazzaville, Congo
en face de la station Puma

 05 035 06 06

www.condor.dz

DOUANES CONGOLAISES

Retour à l'apaisement à la direction générale

Vingt-quatre heures après les agitations qui ont précédé l'installation de deux directeurs centraux, le 18 octobre à Brazzaville, l'intersyndicale a appelé ses membres au calme.

« Après moult tergiversations, le climat de paix et de quiétude revient peu à peu, nous avons procédé à l'ouverture des bureaux placardés au sortir de notre assemblée générale des travailleurs des douanes de mai 2017 », a lancé l'intersyndicale, dans une déclaration, le 19 octobre à Brazzaville. Les administrations douanières ont été bloquées depuis plus de dix-sept mois, suite à un mouvement opéré au sein des directions centrales de cette régie financière. La tutelle souhaitait ainsi y mettre de « l'ordre » dans ce secteur afin de le rendre plus performant ; une vision qui n'avait pas convaincu les syndicats. Mais depuis vendredi dernier, la crise semble être maîtrisée. « Nous attirons l'attention de tous les douaniers de se ressaisir et d'entretenir l'esprit de corps et mettons en garde les fauteurs de trouble qui entretiennent le flou dans notre milieu financier... », ont martelé les auteurs du texte.

Notons que peu avant la déclaration, les protestataires ont accepté d'ouvrir le bureau du directeur des affaires administratives et financières placardé depuis près d'un an et demi. Malgré le dénouement, l'administration douanière sort de cet épisode très affaiblie, à un moment où elle est sollicitée par l'Etat pour renflouer ses caisses.

Fiacre Kombo

HYGIÈNE

L'Unicef encourage le lavage de mains au savon dans des écoles

La célébration en différé de la Journée mondiale de lavage de mains a donné lieu, le 19 octobre, à la remise officielle des dispositifs d'hygiène à l'école de Kintélé fleuve, dans la banlieue nord de Brazzaville.

Célébrée depuis le 15 octobre 2008, la Journée mondiale de lavage des mains a pour but de sensibiliser le grand public à laver les mains au savon avec de l'eau propre. En effet, ce geste si simple est l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux pour prévenir les diarrhées et les pneumonies chez les enfants. Au Congo, cette journée a été organisée par l'Unicef, en partenariat avec le ministère de l'Energie et de l'hydraulique et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Une occasion pour le chef du programme survie de l'enfant à l'Unicef, le Dr Hermann Boris Didi Ngossaki, de remettre officiellement des dispositifs de lavage des mains au conseiller technique du ministre en charge de l'éducation de base, Nicolas Toumbou. « Nous croyons que les enfants sont les acteurs de changement. Vous qui avez le rôle de l'éducation, un enfant qui est éduqué, c'est une société qui est éduquée. Les enfants qui vont apprendre ces bonnes habitudes vont les transposer dans leur communauté, leurs ménages. Ils devront informer leurs familles. Il faut que ces gestes qui sauvent soient déjà appropriés à leur ni-

veau », a lancé en substance le délégué de la représentante de l'Unicef au Congo.

Le thème de cette année, « Mains propres : une recette pour la santé », a mis l'accent sur le lien vital entre lavage des mains et nutrition pour une bonne santé. Selon l'Unicef, le lavage des mains est un élément important de la sécurité alimentaire, de la prévention des maladies et de la lutte contre le retard de croissance des enfants. Pour faire de ce thème une réalité au Congo, l'Unicef met en œuvre le projet McGovern-Dole pour la construction de dispositifs de lavage des mains dans les écoles de plusieurs départements sur une durée de cinq ans. Ainsi, pour l'année scolaire 2018-2019, deux cent quatre dispositifs de lavage des mains seront installés dans soixante-huit écoles de la Likouala et de la Lékoumou. Des clubs d'hygiène scolaire, composés d'élèves, seront mis en place et un appui à l'organisation des séances de lavages des mains sera apporté.

Des statistiques qui renseignent

Le directeur de l'Enseignement primaire, Raphaël Wando, a, quant à lui, rappelé que l'école est un des lieux par excellence où il faut poser des gestes qui sauvent le jeune enfant. Car, ce que le maître a dit est et demeure une vérité inébranlable. C'est ainsi qu'il a exhorté les élèves et enseignants du Congo à assurer le relais de cette flamme qui venait d'être allumée à Kintélé fleuve.

« Je vous instruis que cette se-



La remise officielle du dispositif de lavage des mains /Adiac

mence dont vous êtes les heureux bénéficiaires cette année doit avoir des répercussions positives sur chacun de vous et autour de vous par la pratique quotidienne du lavage des mains au savon. Chers enseignants, profitons-en pour initier nos enfants au lavage régulier des mains au savon, aux moments clés, avant et après le repas, au retour des selles ou après toute action jugée souillante », a invité Raphaël Wando, précisant que cette pratique quotidienne mettrait tout le monde à l'abri de beaucoup de maladies.

D'après une analyse récente réalisée par la direction générale de l'hydraulique en 2017 avec l'appui de l'Unicef, au niveau des écoles, 99% de celles du département de la Lékoumou et 91% du département des Plateaux n'ont pas de dispositifs de lavage des mains. De même, aucune école n'entreprend des séances groupées de lavage des mains.

« C'est possible d'avoir 100% des écoles au Congo avec de

l'eau et de l'assainissement d'ici à 2030. Les mains sales tuent mais le lavage des mains à l'eau propre et au savon est un geste qui sauve », a déclaré la représentante de l'Unicef au Congo, Micaela Marques de Sousa.

Selon l'étude MICS (2014-2015), un endroit réservé au lavage des mains a été observé dans un peu plus de huit ménages sur dix, soit 81%, néanmoins, seulement 49% disposent à la fois de l'eau et du savon ou de tout autre produit nettoyant à cet endroit. Cette étude révèle également qu'au Congo, environ un enfant sur six a eu au moins un épisode de diarrhée au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête, soit une prévalence de 17% et, plus d'un enfant sur cinq (21%) accusent un retard de croissance en 2014-2015. Par ailleurs, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires font partie des causes principales de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans au Congo.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Ne jamais oublier ...

Alors qu'Emmanuel Macron prépare l'« Itinérance mémorielle » qui le conduira pendant sept jours, du 4 au 11 novembre, dans les lieux les plus emblématiques de la Grande guerre, là où se déroulèrent les batailles qui permirent à la France et à ses alliés de vaincre l'Allemagne en 1918, il n'est pas trop tôt pour rappeler le rôle essentiel que jouèrent les « tirailleurs » africains dans la conduite de ces opérations.

Enrôlés dans leurs pays d'origine sur le continent noir, puis acheminés vers le sol français dans le but de renforcer les unités qui se battaient sur le terrain dans des conditions souvent effroyables, ces dizaines de milliers d'hommes venus du grand Sud ont, en effet, joué un rôle essentiel tout au long de la Première Guerre mondiale. S'ils n'avaient pas combattu au côté des soldats de la coalition conduite

par la France, l'issue de ce premier conflit mondial n'aurait sans doute pas été celle qui sera commémorée le 11 novembre de cette année 2018.

Un tel rappel est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, alors que se préparent les cérémonies marquant le centième anniversaire de l'Armistice signé à Rethondes, près de Compiègne, que des batailles se sont déroulées aussi sur le sol africain qui, elles, ont été purement et simplement oubliées par l'Histoire. Des batailles dont l'une des plus importantes se déroula dans ce qui était alors le Moyen-Congo, à Mbirou, près de Ouesso, et qui permit à la France de refouler grâce aux tirailleurs congolais l'Allemagne qui tentait alors de s'emparer de cette zone stratégique.

Relatée, photos à l'appui, dans un livre qui paraît ces jours-ci (1) et qui sera remis le 12 novembre au

président Denis Sassou N'Guesso dans le cadre prestigieux du Musée de l'Armée à Paris, cette épopée rappelle que la Grande guerre ne se déroula pas seulement sur le Vieux continent mais s'étendit aussi en Afrique qui constituait alors un enjeu majeur pour les puissances européennes. Exactement comme ce fut le cas, vingt-et-un ans plus tard, lorsque l'Allemagne d'Adolf Hitler déclencha la Seconde Guerre mondiale provoquant un tsunami planétaire qui conduisit le général de Gaulle à faire pour un temps de Brazzaville la « Capitale de la France Libre ».

Il ne nous appartient pas de dire comment Emmanuel Macron pourrait, ou plutôt devrait inscrire le chapitre africain de la Première Guerre mondiale dans l'« Itinérance mémorielle » qu'il entreprendra à Strasbourg, le 4 novembre, et l'achèvera à l'Arc de triomphe puis aux Invalides, à Paris, le 11

novembre mais il est certain que la commémoration du centième anniversaire de l'Armistice de 1918 ne sera complète que si un hommage est rendu par la plus haute autorité de l'Etat français aux tirailleurs africains qui sacrifièrent leur vie en Europe et en Afrique afin que la France préserve sa liberté comme son indépendance.

Ceci est d'autant plus nécessaire que l'Afrique est aujourd'hui le continent où se joue pour l'Europe une bataille toute aussi stratégique que celles de 1914-1918 et 1939-1945. Une bataille menée au côté des nations du Sahel, du Sahara mais aussi de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale pour endiguer la vague terroriste qui menace très directement le Vieux continent.

(1) « Le Congo dans la première guerre mondiale ». Texte de Léon Bemba. Editions Les Manguiers.

Jean-Paul Pigasse